

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr.
France 12 - Etranger 15 fr.

La stabilisation œuvre de ruine EST A REVISER

Chaque jour qui s'écoule fait ressortir que la fameuse « stabilisation Poincaré » pêche par la base et qu'il faudra la remanier de fond en comble.

Les députés ont eu tort de donner leur consentement à une loi qui ruinait en cinq sec ceux qui ont eu confiance dans la parole de nos hommes d'Etat, et ont apporté leur or ou leur bas de laine dans les coffres du trésor public.

Aujourd'hui, il ne leur reste que les yeux pour pleurer et la misère en perspective; aussi nous voudrions voir un député se démettre de son mandat pour demander à ses électeurs s'il a bien ou mal fait de suivre Poincaré.

Ce député ne remettrait sans doute plus jamais les pieds à la Chambre, tant l'exaspération est grande contre eux et contre le Lorrain, devenu odieux à tous.

Une preuve que la stabilisation a été mal faite et doit être révisée, nous la trouvons dans l'« Economiste Colonial » du 31 juillet dernier dans l'article :

UN MILLIARD A RECUPERER

En préparant la stabilisation du franc le Président du Conseil ne semble pas s'être suffisamment préoccupé des droits des actionnaires lésés vis-à-vis des porteurs de parts de fondateurs, dans les sociétés anonymes ou en commandite, ou de transférer les droits de ceux-là à l'Etat, afin que le trésor public profite de l'enrichissement anormal que les porteurs de parts vont réaliser définitivement par l'effet de la stabilisation, au détriment des actionnaires.

C'est quelque chose comme un petit milliard qui pourrait tomber ainsi dans les caisses du Trésor.

Bien des sociétés coloniales sont dans ce cas. Nous citerons la Compagnie Française du Haut-Congo, les Mines de Sidi-Bou-Aouane, le Djebel-Ressas, le Djebel-Felten, le Djebel-Djerissa, le Haut-Ogoué, etc.

Mais un exemple pris dans une société métropolitaine, entre cent, est encore bien plus caractéristique :

En 1919, à la cessation des hostilités, le capital souscrit antérieurement par les actionnaires des magasins « Aux Galeries Lafayette » s'élevait à soixante millions or. D'après les statuts de cette société, fort habilement rédigés au profit des porteurs de parts de fondateurs, ces derniers vont profiter des deux tiers des bénéfices réalisés, conformément aux chiffres, par le fait de la dévalorisation de notre franc. Les 60 millions d'or versés et représentés par des immeubles se transformant en 300 millions de francs nouveaux, les deux tiers de la différence entre ces deux sommes, soit 160 millions, passeront définitivement à la dissolution de la Société, dans les poches des porteurs de parts de fondateurs, et les actionnaires n'auront plus droit qu'au reste comme amortissement de leur apport.

Un pareil résultat serait vraiment déplorable. Lorsqu'il s'agit d'obligataires recevant, en remboursement des pièces d'or prêtées par eux, des francs-papier dévalorisés, la chose paraît déjà critique; toutefois, comme les intérêts des créanciers et des débiteurs étaient opposés dès le premier jour et que l'Etat français, le principal des débiteurs, a donné lui-même l'exemple du paiement des coupons de ses emprunts en monnaie dépréciée on est bien obligé de s'incliner. Mais lorsqu'il s'agit d'actionnaires d'une société ayant des intérêts solidaires avec ceux des porteurs de parts de fondateurs, et qu'on voit ces derniers empocher, au détriment des premiers, les bénéfices résultant de la dévalorisation du capital initial, alors est tenté de crier au scandale.

On objectera que les bénéfices devant résulter de la dévalorisation ont déjà été escomptés par certains spéculateurs et que beaucoup de parts de fondateurs ont changé de mains en augmentant de prix au fur et à mesure de la baisse du franc. C'est ainsi, pour en revenir à l'exemple précité, que les parts des « Galeries Lafayette », qui valaient, je crois, de 30 à 35.000 fr. au lendemain de l'armistice, sont cotées maintenant, en Bourse, aux environs de 225.000 francs, soit 7 à 8 fois plus, de sorte que ceux

qui ont acheté ces parts en dernier lieu, se trouveraient à leur tour désavantagés si le capital-actions venait à être réévalué au taux initial vis-à-vis du dollar et de la livre sterling.

Sans doute, mais ceux-ci devaient s'attendre à une réévaluation ou revalorisation toujours possible. C'est à leurs risques et périls qu'ils ont acheté ces parts, sachant combien leur valeur était aléatoire et combien il serait injuste que leur propre enrichissement fût obtenu au détriment de ceux dont les fonds ont servi à l'organisation et au développement de la société, alors surtout qu'eux-mêmes n'étaient que simples spectateurs sans responsabilité aucune dans les pertes possibles.

Les bénéfices des porteurs de parts sont, dans ce cas spécial, tellement anormaux et même exorbitants — 160 millions dans l'exemple sus-visé — qu'il semble juste, tout au moins, qu'ils ne profitent pas seuls d'une aubaine aussi inespérée et qu'ils la partagent avec l'Etat, à défaut des actionnaires. On devrait assimiler ces bénéfices aux lots gagnés dans les tirages de certains emprunts, comme en émettent la Ville de Paris, le Crédit national et le Crédit foncier. L'Etat pourrait ainsi prélever un gros pourcentage.

La Société des Galeries Lafayette n'est pas la seule qui ait habilement réservé à ses fondateurs une grosse partie des bénéfices pouvant provenir d'événements imprévus, tels que la dévalorisation de notre franc. Il y en a d'autres, beaucoup d'autres, en France, aux colonies : nous en avons cité quelques-unes.

Par l'examen de la cote journalière de la Bourse et une étude des statuts des sociétés constituées avec parts de fondateurs, il serait facile de les citer toutes.

Mais il y a mieux encore que la Société des Galeries Lafayette. Je connais, en effet, une ancienne et puissante société s'occupant d'électricité, que je ne nommerai pas pour ne pas lui faire de réclame, dans laquelle les fondateurs se sont réservés, pour le jour de sa dissolution, la totalité des superbénéfices, c'est-à-dire la totalité des sommes dépassant le montant des intérêts et dividendes habituels. Dans ce cas nouveau, les actionnaires perdront bel et bien les quatre cinquièmes de la valeur de leur apport, tout comme s'ils étaient de simples obligataires, qui, eux, comme on le sait, ne participent ni aux profits, ni aux pertes.

Il en sera ainsi inévitablement si aucune loi nouvelle ne vient compléter la loi sur la stabilisation.

Beaucoup de gens se figurent que cette loi étant promulguée, le législateur ne pourra pas corriger les dispositions qui en découlent, et je viens de lire un article de journal financier qui recommande vivement à ses lecteurs l'achat de parts de fondateurs d'une des sociétés susvisées. Or, je crois bon de prévenir ceux qui me liront contre un pareil optimisme et de les engager à ne pas trop aventurer leurs fonds sur un terrain aussi mouvant.

M. Nogaró, professeur de droit et député des Hautes-Pyrénées, a déclaré au cours de la discussion : « Cette stabilisation, en elle-même, ne crée aucun fait nouveau, qui soit de nature à léser des intérêts respectables. Elle laisse entiers, je tiens à le dire, certains problèmes de droit et d'équité qui pourront se poser devant nous. »

M. Chabrun, député de la Mayenne, a été encore plus net : « Il sera nécessaire, a-t-il déclaré, de voir si, dans certains cas, il n'est pas indispensable de faire participer l'Etat à l'excédent découvert et de restituer ainsi à la collectivité ce qui lui a été pris, grâce au désordre monétaire. »

La question est donc réservée, et elle pourra être reprise ultérieurement sans qu'on ait le droit de lui opposer un « non possumus », sous prétexte qu'il y aurait fait acquis.

Bien entendu, pour les sociétés qui n'ont pas créé de parts de fondateurs et pour toutes celles fondées depuis peu d'années, alors que la baisse de notre

PAR RAPPORT AUX AUTRES MONNAIES

Notre nouveau franc-or, dit franc Poincaré est une unité monétaire d'or, et non plus d'argent ainsi que le définissait la loi de germinal.

Son poids est de 58 milligr. 95 d'or fin, soit 62 milligr. 50 d'or monnayé au titre de neuf cents millièmes.

Sur cette base, notre nouveau franc équivaut exactement à 1 fr. 4.069 de la devise belge, l'une des rares monnaies qui lui soient inférieures en poids d'or. Dans cet ordre d'idées on peut encore citer la nouvelle drachme grecque qui équivaut à un peu moins d'un tiers du franc Poincaré (100 francs français de 1928 valent 302 drachmes). Nous gardons encore quelque supériorité sur les autres devises balkaniques en voie de stabilisation (dinar serbe, lei roumain et leva bulgare). Pour le reste du monde — ou à peu près — le nouveau franc français demeurera une monnaie de pauvre !

Ainsi :

Le franc suisse vaut	FR. 4 92
Le zloty polonais	2 85
Le mark allemand	6 08
Le florin hollandais	10 26
La lira italienne	1 34
Le pengé hongrois	4 47
Le schilling autrichien	3 88
Le shilling anglais	6 07
La couronne scandinave	6 84
Le dollar américain	25 52

Enfin, la livre sterling (vingt shillings) équivaut à 124 fr. 2.134 et le penny anglais, qu'on assimilait volontiers avant la guerre à notre pièce de dix centimes représente tout simplement 0 fr. 50.

Quant à la couronne tchécoslovaque, elle se tient normalement à 0 fr. 755 par rapport à nous.

Echos & Nouvelles

LE SULTAN DU MAROC EN FRANCE

Lors de son passage à Avignon, le Sultan manifesta le désir de visiter le Palais des Papes d'Avignon.

Le docteur Colombé, conservateur, se mit immédiatement à la disposition du souverain et lui fit visiter le magnifique édifice qui fait la joie et l'orgueil du chef-lieu du département de Vaucluse.

Le Sultan sortit enthousiasmé de sa visite, et remercia longuement le docteur Colombé.

LA FRANCE S'APPROPRIERA-T-ELLE LE BENEFICE DE LA VALORISATION DE L'OR TUNISIEN ?

M. Lucien Saint, Résident général de France en Tunisie s'emploie à régler la « situation » financière de la Régence à la Banque de l'Algérie, et notamment l'utilisation des 14 millions de francs-or qui y sont en dépôt.

Ce dépôt représente actuellement 70 millions de francs-papier et le Gouvernement français songerait à s'approprier le bénéfice réalisé par la valorisation de l'or, ce qui a provoqué une vive émotion, notamment dans les milieux indigènes, où on estime que les francs-or tunisiens déposés à la Banque de l'Algérie doivent rester intégralement la propriété de la Régence.

LEGION D'HONNEUR

M. Jourdain, directeur du réseau du P.-L.-M. algérien, est promu officier de la Légion d'honneur.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations ainsi qu'à MM. Frassetto et au docteur Houdard qui ont été nommés chevaliers.

franc, par rapport au dollar et à la livre sterling, était déjà un fait accompli, la question ne se pose pas. Elle vaut, au contraire, la peine d'être soigneusement examinée pour les autres sociétés.

J'ai signalé particulièrement cette situation anormale au Président du Conseil dont elle ne peut manquer de retenir l'attention. M. Poincaré tiendra certainement à obtenir lui-même du Parlement les mesures nécessaires pour que les porteurs de parts de fondateurs ne retirent pas de la stabilisation un aussi scandaleux bénéfice.

Henri GUILLAUD,
Docteur en Droit.

Au bord d'une tombe

Sous la chape implacable d'un soleil intense, inondant toutes choses de ses lueurs d'apothéose, au pied des monts verdoyants, dont les derniers contreforts marquent à Hammam-Lif le maillon ultime d'une immense chaîne de montagnes, c'est la petite nécropole de campagne, aux allures de jardin, n'étaient les tombes que revêt la verdure et qui marquent la destination funéraire de ce coin lumineux....

....Dans ce coin lumineux, git depuis l'autre mardi une femme de vertu, telle que l'avait dépeinte le roi David.

Sur la bière, les dernières pelletées de cette terre si cruelle aux humains, qu'elle étouffe après les avoir nourris, tombent avec un bruit sourd, dans le cadre des bouquets et des couronnes, témoignages périssables de regrets infiniment plus vivaces. Et, au bord de la tombe, aux côtés d'une foule de toutes races, réunie là par l'amitié sincère, voici deux êtres désemparés....

....Deux êtres désemparés, ce grand vieillard à la grande figure, qui vécut cinquante années aux côtés de celle dont la dépouille mortelle se couvre de ce limon dont nous sommes issus et auquel nous retournerons tous. Tant d'années de vie commune, de joies partagées, de soins prodigués aux heures de crise physique, de communs bonheurs et de communs soucis, pour en arriver là, à la séparation brutale et inéluctable, contre laquelle nul ne peut se rebeller; et cette jeune fille, échevelée, en pleurs, qui ne veut pas supporter les affres de l'arrachement, elle que l'on avait prise au berceau, que l'on avait élevée comme sa propre enfant, que l'on avait instruite et que l'on avait gâtée, que l'on avait éduquée et que l'on avait cajolée; deux êtres désemparés, M. Emile Lacroix et Mme Emma Lacroix, pleurent devant la tombe de Mme Marie-Antoinette Lacroix....

....Mme Marie-Antoinette Lacroix, la femme de toutes les bon-

tés, et de toutes les qualités, l'âme la plus noble et la plus modeste, celle que la souffrance n'eût jamais visitée, cette âme s'est cependant éteinte dans la souffrance la plus atroce, sans une plainte, sans un cri, dans un sourire qui donnait confiance à ceux qui la veillaient jour et nuit, dans le sourire que gardera dans la tombe son grave visage inanimé. Celle qui combattit toute sa vie la souffrance chez autrui, celle dont l'amour du bien fut le mobile de tous les actes....

....Le mobile de tous ses actes fut la bonté indéfectible, qui s'étendait au-delà du ressort de son action immédiate et locale, que nous déflorerions dans le dépeignant, jusque dans la France lointaine qu'elle chérissait de tout son cœur, la Haute-Savoie, où elle aimait se reposer, et dont les œuvres savent la grandeur de son amour. Elle se pencha sur bien des berceaux, elle secourut bien des détresses, animées par le seul désir d'adoucir les maux, en toute simplicité....

....En toute simplicité, elle s'en fut, le devoir accompli, et le service funèbre qui honora son départ pour l'au-delà, en cette église de village, prenait des allures d'apothéose. Les assistants de toutes confessions s'inclinaient, dans la plus poignante émotion; les femmes pleuraient, devant cette morte si regrettée, devant ce vieillard et cette jeune fille si infiniment plaintifs....

....Infiniment plaintifs par la presse unanime; plaintifs par l'affluence des amis présents et intensément contristés; plaintifs par la dense masse des amis absents; puissiez-vous, Monsieur Lacroix, doyen cher et vénéré, et vous, Mademoiselle Lacroix, qui restez le seul appui de ses vieux ans, trouver dans cette compassion générale un réconfort à votre chagrin si profond, un baume à votre douleur si cruelle et récupérer la force de vivre, sinon dans l'oubli, tout au moins dans la résignation....

UN AMI.

MÉRITE AGRICOLE

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre excellent ami, M. J.-B. Cufletin, vice-président de la Municipalité qui vient de recevoir la Croix de Commandeur du Mérite Agricole, qui s'ajoutera à la belle brochette qu'il possède déjà.

Mabrouk.

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTO

Nous avons appris avec une très vive peine l'accident d'auto arrivé à M. et Mme Trélat, l'éminent président du Conseil d'Administration de la Cie Fermière des Chemins de fer Tunisiens, où Mme Trélat a trouvé la mort et son mari a été grièvement blessé.

Nous adressons nos condoléances émuees à la famille Trélat que cette mort jette dans la désolation, et faisons des vœux sincères pour le prompt et complet rétablissement de son mari.

ROUEN ET LA TUNISIE

Après l'Algérie, la Tunisie est, de nos pays importateurs du port de Rouen, et possessions et protectorats, le principal ce mouvement commercial tend de plus en plus à s'intensifier.

Ainsi que l'a démontré la récente foire-exposition de ce grand port métropolitain qui attache une importance particulière à nos produits coloniaux, les relations de Rouen avec notre Afrique du Nord sont, de tous les ports français, celles qui se sont développées le plus rapidement ces dernières années. Environ 100.000 hectolitres de vins y arrivèrent, l'an dernier, de Tunisie, 230.000 tonnes de phosphates naturels, soit 1/5 du total des exportations de la Régence dans la Métropole. Pour le plomb, ce sont 10.000 tonnes qui y sont arrivés. Il faut dire que Rouen s'est imposé les plus lourds sacrifices, afin de doter son port de tout le matériel nécessaire pour favoriser son trafic maritime.

NECROLOGIE

Depuis notre dernier numéro — dont nos lecteurs nous excusent la mauvaise correction — nous avons à déplorer la mort de plusieurs de nos concitoyens hautement estimés dans la colonie.

C'est d'abord celle de M^{re} Dasconaguerre, le doyen des avocats du Barreau de Tunis, dont nous conserverons pieusement le souvenir à la « Petite Tunisie ».

En 1897, au moment de notre lutte contre le proconsul Millet, M^{re} Dasconaguerre, qui n'était pourtant pas antirésidentiel, n'hésita pas à nous prêter son concours, alors que la plupart de ceux qui se déclaraient farouchement les adversaires du Résident Général se défilèrent comme des lièvres dans la crainte de représailles imaginaires.

Puis celle de M. Hontebeyrie, commissaire-priseur. M. Hontebeyrie n'était pas depuis longtemps des nôtres, mais il avait acquis droit de cité, et c'était un bien brave homme.

Enfin celle de M. Benjamin Farrugia, employé à la Compagnie Algérienne, frère de notre ami René Farrugia, l'agent immobilier bien connu.

A tous ceux que ces morts mettent en deuil, nous leur adressons nos plus vives et sincères condoléances.

POUR ETRE MARCHAND DE GLACE

On demande un employé de bonne tenue, ayant une certaine influence, de préférence représentant de commerce pour vente de glace à rafraîchir. S'adr... à Diégo Suarez.

REMERCIEMENTS

M. Emile Lacroix, directeur de la « Petite Tunisie » et sa famille, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été prodiguées à l'occasion de la mort de leur regrettée épouse et mère **Mme Emile LACROIX**, prient ces amis connus et inconnus de trouver ici l'expression émue de leur gratitude.

LE COLON LANÇON
AUX ILES TUAMOTOU

Le « Savoyard de Paris » racontait dans un de ses derniers numéros que Pierre Benoit, qui vient de faire le tour du monde avait rencontré aux Iles Tuamotou un colon du nom de Lançon, qui a parfaitement réussi.

Celui-ci arrivé depuis une trentaine d'années aurait mis en valeur l'île où il vit seul.

Ce Lançon ne serait-il pas, par hasard, le propriétaire du Khaguet-el-Hedjadj, qui est parti lui aussi il y a une trentaine d'années pour aller chercher une fortune qu'il trouvait longue à venir en Tunisie ?

HEUREUSE VILLE !

Les propriétaires bônois ne construisent pas ou ne surélèvent pas leurs immeubles parce qu'ils escomptent l'augmentation de loyers lorsque viendront à échéance les lois les limitant. Déjà certains parlent de location à... 200 francs la pièce, ce qui mettra un appartement de 4 pièces et cuisine à 1.000 francs.

1.000 francs cet appartement de 4 pièces et cuisine qu'on loue 4.000 francs !

Non, est-ce que nos autorités font tout ce qu'il faut pour refréner l'appétit de nos vautours ?

Poser la question, c'est la résoudre, aussi nous voulons espérer que nos dirigeants ne voudront pas permettre ces superbes bénéfices.

CHEMINS DE FER DE PARIS
A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Pour les vacances

Pour les vacances, la Compagnie P.-L.-M. offre aux voyageurs trois combinaisons de billets à prix réduits :

1° Les billets d'aller et retour de famille qui comportent une réduction de 25 pour cent pour la 2^e personne, de 50 pour cent pour la 3^e personne et de 75 pour cent pour la 4^e et chacune des suivantes. Des réductions supplémentaires sont consenties si la distance à effectuer est supérieure à 400 kilomètres aller et retour. Les titulaires de ces billets de famille peuvent aussi, s'ils le désirent, expédier leur automobile à un tarif extrêmement avantageux.

2° Les cartes d'excursions dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne, les Cévennes. Ces cartes qui sont délivrées pour 15 ou 30 jours, permettent d'atteindre la zone d'excursion, d'y circuler librement et de revenir ensuite au point de départ.

3° Les billets d'aller et retour individuels (d'avant ou d'arrière-saison), pour stations balnéaires, thermales et climatiques de la Côte d'Azur, des Alpes, des Cévennes, de l'Auvergne, du Morvan.

Demander trois jours à l'avance les cartes d'excursions et quatre jours à l'avance les billets de famille et les billets de stations balnéaires, thermales et climatiques.

BREVET TUNISIEN N° 1738

La Société dite : International de L'Avion Manufacturing Corporation Limited, au Canada, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 1738, relatif à : « Perfectionnements apportés aux procédés et aux appareils de fabrication de tuyaux, segments de piston et d'autres pièces en métal par des moyens agissant par la force centrifuge développée

par rotation », désire entrer en relations avec des industriels pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS DE LOCATION

Henchir El-Guentouria, immatriculé sous le N° 4819, situé près de Sidi-Othmen, Kahialik de Tébourba, Habous Ben Gobrane, d'une superficie de 1.181 hectares.

Mise à prix : 80.100 francs par an. Durée du bail : 4 ans.

La mise aux enchères de cet henchir, primitivement fixée au 7 septembre prochain sur la liste N° 5, aura lieu le 17 août courant aux Bureaux des Habous à Tébourba, à 10 heures du matin.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Hadi ben Gobrane, Mokaddem, rue du Divan n° 3, à Tunis.

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

L'Administration des Habous donne avis au public que la location des propriétés rurales habous publics et privés de la Régence aura lieu par voie d'enchères publiques aux dates respectives fixées sur les affiches parues.

Les enchères pour la location des terrains de la banlieue de Tunis ont commencé le 6 août courant, à 16 heures, et se poursuivront jusqu'à la fin des adjudications, les lundi et jeudi de chaque semaine à partir de la même heure.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau Foncier des Habous, 55, rue de l'Eglise.

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Il sera procédé le lundi 20 août 1923, à 9 heures du matin, à l'Administration des Habous, à Tunis, à l'échange des immeubles désignés ci-après, Habous du Collège Sadiki.

Une Maison, deux premiers étages et deux Magasins, en ruines, rue Achour, N° 39, à Tunis.

Mise à prix : 35.790 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'Administrateur des Habous du Collège Sadiki.

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

M. Joseph Mathieu, ingénieur à Lyon, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 1769, du 24 septembre 1920, relatif à : « Système de pied de sièges et tables permettant l'empilage sous un volume restreint », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

La Djamaïa a l'honneur de porter à la connaissance du Public qu'il sera procédé le jeudi 16 courant, à 9 heures du matin, à l'Agence des Habous de Kairouan, à la mise aux enchères pour cession à enzel de plusieurs parcelles de l'Henchir Chouafia, Caidat de Kairouan.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le Représentant des Habous à Kairouan et au Bureau Foncier N° 28 de la Djamaïa.

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.

Maison de Pyrotechnie
Fondée en 1888 Téléphone 1 30
Paonessa Père & Fils
Artificiers
Inventeurs de Projectiles de Guerre
Fournisseurs de S.A. la Ray et de la ville de Tunis
Fabrique à Bergal - Magasin de vente : 3, rue de Bratq
Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées
TRIBUNES ET STALLS POUR FÊTES

COMBATEZ LE PALUDISME
et ses conséquences
Anémie, faiblesse, manque d'appétit, etc. par
L'AMALARIOL
en pilules : 6 par jour
L'AMALARIOL, pris à raison de 2 à 4 pilules par jour, est aussi un PREVENTIF DE LA MALARIA et un EXCELLENT FORTIFIANT.
Prix du flacon de 45 pilules 19 fr. 60
En vente dans toutes Pharmacies
Gros : JASMA, Tunis

SPLENDID-HOTEL TUNIS
Ouvert en 1927
Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.
ASCENSEUR
Chambres avec salle de bains
Eau courante partout - Chauffage central
GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE
Hôtel Eymon
Souffle du Zéphyr - Marja Plage
J. EYMON & Cie, Propriétaires.

BREVET TUNISIEN N° 1769
M. Joseph Mathieu, ingénieur à Lyon, propriétaire du brevet Tunisien d'invention N° 1769, du 24 septembre 1920, relatif à : « Système de pied de sièges et tables permettant l'empilage sous un volume restreint », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

ADMINISTRATION DES HABOUS

AVIS

Le Président des Habous : HASSEN BARQUETE.